

CONVENTION DE TRANSFERT TEMPORAIRE DE MAITRISE D'OUVRAGE

ÉTUDE D'ORIENTATION - REQUALIFICATION ESPACE COMMERCIAL LA BAUTE

Entre les soussignés,

La commune de Le Séquestre, représentée par son maire, monsieur Gérard POUJADE, habilité par délibération du conseil municipal en date du et désigné dans ce qui suit par les termes « la commune » ;

La communauté d'agglomération de l'Albigeois, représentée par sa présidente, Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL habilitée par délibération du conseil communautaire du 6 février 2018, et désignée ci-après par « l'Agglomération » ;

Il est arrêté et convenu ce qui suit :

I – CONTEXTE

Fin 2015, dans le cadre du 1% paysage et développement rocade d'Albi, la commune de Le Séquestre a lancé une étude d'orientation sur la requalification de l'espace commercial de la Baute comprenant l'ancienne RN88 jusqu'à l'échangeur de Fonlabour.

Elle a confié au cabinet de Conseils en Aménagements Urbanisme et Environnement du Tarn une mission d'ingénierie, d'un montant de 10 000 €, pour réaliser une étude d'orientation.

Cette étude vise une recomposition urbaine et paysagère à long terme.

Elle intègre les enjeux de continuité urbaine, la valorisation des points de vue, les stratégies de pré-verdissement des zones en devenir et la requalification de l'espace commercial de la Baute.

Cette requalification a pour objectif de donner une lisibilité aux circulations, d'intégrer une structure végétale, de redonner la place aux piétons, de mutualiser le stationnement et d'harmoniser le mobilier urbain.

Le dossier de requalification a été approuvé en comité de pilotage 1% paysage et développement relatif au doublement de la rocade d'Albi », créé par arrêté préfectoral du 31 juillet 2015.

Le montant de 10 000 € de l'étude d'orientation, réalisée par le CAUE a été mandatée par la commune le 26 avril 2016.

En comité technique 1 % paysage et développement du 26 septembre 2018, la DREAL a souligné la nécessité de désigner un seul maître d'ouvrage pour porter tous les dossiers de subvention.

Par arrêté préfectoral du 27 janvier 2017, la DREAL a attribué un montant de subvention de 5 000 € à la communauté d'agglomération de l'Albigeois pour le compte de la commune.

II – OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention est établie pour transférer temporairement la maîtrise d'ouvrage de la commune à l'Agglomération pour permettre à l'Agglomération d'agir pour le compte de la commune pour percevoir cette subvention et la reverser à la commune.

III – MODALITÉS FINANCIÈRES

Par application de l'article 5 de l'arrêté préfectoral du 27 janvier 2017, l'Agglomération a sollicité la DREAL le 12 juillet 2017 pour le versement de cette subvention.

Cette recette, réglée à l'Agglomération, net de taxes, en une seule fois, sera reversée intégralement à la commune après la conclusion de la présente convention.

IV – DURÉE DE LA CONVENTION

Cette convention prend effet le jour de la signature par les cosignataires et prend fin à la date de versement de la subvention à la commune.

Pour la commune de Le Séquestre	Pour la communauté d'agglomération de l'Albigeois
Le maire	La présidente
Gérard POUJADE	Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL
A Le Séquestre, le :	A Saint-Juéry, le :